



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 février 2005
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Quarante-troisième session

9-18 février 2005

Point 3 a) de l'ordre du jour

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :
examen de la poursuite de l'application des textes issus
du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

**Projet soumis par le Président de la Commission du développement social
à l'issue de consultations officielles**

Déclaration à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social

Nous, représentants de gouvernement réunis à New York pour la quarante-troisième session de la Commission du développement social, à l'occasion du dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement, tenu à Copenhague en 1995, dans le cadre de l'examen de la poursuite de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la contribution de la Commission du développement social à la réunion plénière de haut niveau sur l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (14-16 septembre 2005),

1. *Réaffirmons* que la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés par le Sommet et les nouvelles initiatives de développement social adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire constituent le cadre de base de la promotion du développement social pour tous aux niveaux national et international;

2. *Sommes conscients* que le respect des engagements pris à Copenhague et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, se renforcent mutuellement et que les engagements pris à Copenhague sont indispensables à une approche du développement cohérente et axée sur l'être humain;



3. *Soulignons* que les politiques et programmes élaborés aux fins de l'élimination de la pauvreté devraient comprendre des mesures visant spécifiquement à favoriser l'intégration sociale, notamment en donnant l'égalité des chances aux secteurs et aux groupes socioéconomiques marginalisés;

4. *Réaffirmons* qu'une stratégie de l'emploi qui vise à promouvoir le plein-emploi et l'emploi librement choisi et productif, respectant strictement les principes et droits fondamentaux au travail, dans les conditions voulues d'équité, d'égalité, de sécurité et de dignité, devrait figurer parmi les éléments fondamentaux de toute stratégie de développement, réaffirmons en outre que les politiques macroéconomiques devraient, notamment, faciliter la création d'emplois et convenons qu'il faut se pencher plus attentivement sur l'incidence et la dimension sociales de la mondialisation;

5. *Renouvelons notre engagement* à promouvoir l'intégration sociale en favorisant l'instauration de sociétés caractérisées par la stabilité, la sécurité et la justice, fondées sur la promotion et la défense de tous les droits de l'homme et sur la non-discrimination, la tolérance, le respect pour la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de tous, y compris les groupes et les personnes défavorisés et vulnérables;

6. *Réaffirmons* qu'il importe de promouvoir et de réaliser les objectifs que sont l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité, le plus haut niveau possible de santé physique et mentale et l'accès de tous aux soins de santé primaires, dans le cadre des initiatives visant à éliminer la pauvreté, à promouvoir le plein emploi et l'emploi productif et à favoriser l'intégration sociale, et constatons également la nécessité de continuer à s'attaquer aux répercussions du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses sur le développement social et économique;

7. *Sommes conscients* que l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes à la société font partie intégrante de l'édification d'une société pour tous et doivent être au cœur de tout développement économique et social, et renouvelons notre engagement à réaliser d'urgence l'égalité des sexes, l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la pleine participation des femmes à tous les domaines de la vie, à tous les niveaux;

8. *Réaffirmons* que l'intensification de la coopération internationale et des mesures au niveau national est indispensable à la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, soulignons qu'il importe d'adopter des mesures efficaces, y compris de nouveaux mécanismes financiers, s'il y a lieu, afin d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement pour parvenir à une croissance économique soutenue, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et à la consolidation de leurs systèmes démocratiques, réaffirmons qu'il incombe en premier lieu à chaque pays d'assurer son propre développement économique et social et que les politiques nationales sont déterminantes pour le processus de développement et réaffirmons également qu'une saine gestion des affaires publiques est indispensable au développement durable;

9. *Reconnaissons* que, dix ans après Copenhague, malgré les efforts déployés et les progrès accomplis en matière de développement économique et social, la situation de nombreux pays en développement – en particulier les pays africains et les pays les moins avancés – et pays en transition appelle davantage d'attention et de nouvelles mesures, renouvelons notre engagement à soutenir les

efforts entrepris sur le plan national pour instaurer un climat favorable au développement social et économique, notamment la fourniture, s'il y a lieu, d'une assistance technique et financière, y compris par l'intermédiaire d'initiatives régionales et autres telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

10. *Prenons l'engagement*, une décennie après Copenhague, dans le cadre de notre recherche commune du développement social, d'instaurer la solidarité, renouvelons notre invitation à toutes les personnes de tous les pays et de toutes les conditions et à la communauté internationale à s'associer aux efforts visant à traduire dans la réalité notre conception d'un monde plus juste et plus équitable, et réaffirmons donc notre volonté résolue de poursuivre la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action et, en particulier, d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein-emploi et l'emploi productif et de favoriser l'intégration sociale pour édifier des sociétés fondées sur la stabilité, la sécurité et l'équité pour tous.
